

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2018

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, Mme COPIE Magali, M. GRIMAUD Guillaume, M. GUEZE Daniel, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Mlle MENADI Cindy

Absents : M. BOULON Thierry, Mme HAYART Amandine

Secrétaire de séance : Melle MENADI Cindy

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

En début de séance intervention de Monsieur ROBERT Stéphane, constructeur d'éolien expliquant un éventuel projet d'éolien sur la commune de Saint Barthélemy le Pin avec une partie sur la commune de Châteauneuf de Vernoux.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de donner leur point de vue sur ce projet lors du prochain conseil municipal.

CONVENTION AVEC LE SDEA POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle l'arrêt depuis 2015 de la mission ATESAT assurée par l'Etat au profit des communes qui en faisaient la demande. Une offre de même type a été proposée dès 2015 par le Département de l'Ardèche, à laquelle la commune a souscrit et qui s'achève au 31/12/2017.

Il est proposé aujourd'hui à l'assemblée de poursuivre cette mission par une convention, à passer avec le SDEA (Ardèche Aménagement).

En effet, cette offre d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale est désormais assurée par le Département via le SDEA. La commune est membre du SDEA et peut à ce titre bénéficier des prestations effectuées par ce syndicat ; en outre les statuts de ce dernier lui permettent juridiquement de les effectuer.

Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale.

Elle est forfaitisée à 2,50 € hors taxes par habitant (population totale INSEE) et par an.

Cette base est pondérée à raison du linéaire de voirie restant à la charge de la commune dans le cas où une partie de ce linéaire a été transféré à un établissement public de coopération intercommunale.

Elle est effectuée dans le cadre d'une convention d' « Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie » passée par la commune avec le SDEA, qui fera appel aux moyens humains et aux compétences techniques du Département dans le cadre d'une convention qu'il a passée avec la collectivité départementale.

Les données servant de base à la passation de la convention d'Assistance Technique aux Collectivités sont explicitées ci-après.

Pour la commune de Châteauneuf de Vernoux, la rémunération sera calculée comme suit :

Le coefficient de pondération a ci-après sert à tenir compte du transfert éventuel de voirie entre la commune et un EPCI. (En l'absence de transfert, ce coefficient est de 1).

Population totale (INSEE 2017)	Linéaire de voirie communale (DGF 2017)	Linéaire de voirie transféré à l'intercommunalité	Linéaire de voirie restant en gestion communale (DGF2017)
243 habitants	Sans objet : pas de Transfert de voirie		

Pondération à appliquer : $a = 1$

La population, éventuellement pondérée, est de 243 habitants.

La rémunération annuelle (population pondérée x 2,5) sera facturée par le SDEA.

Elle est soumise à la TVA (20 %).

SON MONTANT EST DE 607,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie
- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEA
- D'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

INTERDICTION CIRCULATION VEHICULES MOTORISES

Monsieur POURRAZ a signalé que des quads passent sur le chemin de la combe et abiment le chemin. Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté pour interdire la circulation des véhicules à moteur sur cette portion de chemin

Cindy MENADI se demande si un simple arrêté sera suffisant.

Monsieur le Maire explique que l'arrêté permettra à la mairie d'être protégé en cas d'accident.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour établir un arrêté d'interdiction de circulation de véhicules motorisés.

DISSOLUTION SIGEC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en accord avec la Préfecture le SIGEC va être dissout.

Ce syndicat est une simple boîte au lettre. Ce syndicat avait la gestion du collège avant sa nationalisation.

Les communes de la carte scolaire du collège versant 2 subventions au prorata des élèves de sa commune :

- Une pour le fonctionnement du gymnase arrêté depuis 2 ans
- Une pour les activités scolaires

Suite à la dissolution du SIGEC, il est proposé de verser une subvention au prorata des élèves de la commune fréquentant le collège pour les différentes actions de l'école. Cette subvention représente une plus-value pour le collège. En raison de l'éloignement du collège le coût du transport est un élément déterminant pour les activités péri scolaires.

De plus les frais administratif du syndicat compléteront la subvention.

Mr le maire propose suite à la dissolution du syndicat de continuer à verser une subvention directement au collège pour les activités péri scolaire au prorata des élèves fréquentant le collège.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

SOUTIEN AU DENEIGEMENT VOIRIES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le coût du déneigement pour la commune au cours de l'hiver 2017/2018 représente 1 428 € TTC.

Face à cette dépense, le conseil municipal sollicite une aide financière à hauteur de 50 % dans le cadre du nouveau règlement d'aide au déneigement des voiries communales mis en place par le Conseil Départemental.

PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ENFANTS SCOLARISES A L'ECOLE DE SILHAC

Monsieur le Maire fait lecture de la convention adressée par la mairie de Silhac pour la participation aux frais de fonctionnement de la commune de Châteauneuf de Vernoux pour la scolarisation des enfants de la commune à l'école de Silhac pour l'année scolaire 2017-2018.

Monsieur le Maire rappelle que 5 enfants sont concernés : FRERY-CHRISOKERAKIS Lucille, GIRAUD-CHRISOKERAKIS Zoé, GIRAUD-CHRISOKERAKIS Loup, VAN CORTENBOSCH Anne et VAN CORTENBOSCH Arthur.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour participation aux frais de fonctionnement des enfants domiciliés sur la commune.

ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'avec l'arrivée de la fibre d'ici quelques temps, il convient de mettre à jour l'adressage de la commune.

Il convient de réfléchir à donner un nom à des chemins qui n'en ont point à l'heure actuelle.

Rencontre prévue avec Monsieur BOTTET de la poste le lundi 28 mai à 9h30 pour faire le point sur l'adressage manquant sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de démission de Bernard BOIS en tant que conseiller Municipal.

Proposition de le rencontrer lors du prochain conseil municipal

- Monsieur le Maire fait lecture du devis demandé par les Amis de Châteauneuf pour l'installation de cimaises dans la salle sous la crèche. Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour valider ce devis.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la facture d'eau et D'assainissement va arriver prochainement dans la boîte aux lettres des administrés. Augmentation de l'assainissement suite à l'alignement des prix de l'ex communauté de communes du Pays de Vernoux qui gérait l'assainissement sur ceux de la Communauté d'Agglomération (part fixe en baisse mais part variable beaucoup plus élevée) Pas d'augmentation pour l'eau potable suite à la fusion du syndicat d'eau potable de Vernoux avec le syndicat de Saint-Péray

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du souhait du taxi Chastagnaret

D'arrêter le transport local spécifique dès début mai 2018. Monsieur Yvan THIEBAUD en charge des transports à la CAPCA doit venir en mairie à une date encore non fixée à ce jour pour voir ce qui peut être fait. Les personnes qui prenaient le transport local spécifique régulièrement seront convoquées à cette réunion. En attente d'une nouvelle décision, le transport local n'aura plus lieu à compter de mai 2018.

- Guillaume GRIMAUD rappelle qu'il faudrait relancer le SDE07 afin de réduire la durée de L'éclairage de la tour.

- Guillaume GRIMAUD informe les membres du conseil municipal que la montée d'escalier vers son habitation est dégradée et dangereuse. Monsieur le Maire propose de voir pour faire intervenir le treplin lors de leur semaine d'intervention sur la commune de Châteauneuf de Vernoux

- Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 25 mai 2018

La séance est levée à 22h40.